

**ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ**  
**Sciences sociales et politiques**  
**Session juin 2019**

*Il est demandé au candidat de répondre à la question posée par le sujet :*

- *en construisant une argumentation ;*
- *en exploitant le ou les documents du dossier ;*
- *en faisant appel à ses connaissances personnelles.*

*Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.*

**SUJET B**

*Ce sujet comporte un document.*

**En quoi le régime politique croate a-t-il les caractéristiques d'un régime parlementaire ?**

**DOCUMENT**

**Article 71**

Le Parlement croate est l'organe représentatif du pouvoir législatif de la République de Croatie.

**Article 94**

Le Président de la République de Croatie représente la République de Croatie dans le pays et à l'étranger. [...]

**Article 99**

Le Président de la République et le Gouvernement de la République de Croatie coopèrent pour élaborer et mettre en œuvre la politique étrangère. [...]

**Article 104**

Le Président de la République, sur proposition du Gouvernement et avec le contreseing<sup>1</sup> du Premier ministre, après consultation des représentants des groupes parlementaires, peut dissoudre le Parlement croate si, à la demande du Gouvernement d'un vote de confiance, le Parlement adopte une motion de défiance ou s'il n'adopte pas le budget général dans les 120 jours à compter de la date de son dépôt. [...]

**Article 108**

Le Gouvernement de la République de Croatie exerce le pouvoir exécutif, conformément à la Constitution et à la loi.

**Article 110**

Le gouvernement entre en fonction si la confiance lui est accordée par la majorité des députés du Parlement croate. [...]

À la suite de la décision du Parlement croate d'accorder la confiance au Gouvernement, le Président de la République prend la décision, cosignée par le Président du Parlement croate, de nommer le Premier

---

<sup>1</sup> Contreseing : signature.

ministre et le Premier ministre prend la décision, cosignée par le président du Parlement croate, de nommer les membres du Gouvernement.

#### **Article 115**

Le Gouvernement est responsable devant le Parlement croate. [...]

#### **Article 116**

Une motion de censure mettant en cause le Premier ministre, un membre particulier du Gouvernement ou le Gouvernement tout entier peut être demandée par au moins un cinquième des députés du Parlement croate. [...]

Si le vote de défiance au Premier ministre ou au gouvernement tout entier est approuvé, le Premier ministre et le Gouvernement démissionnent. Si un vote de confiance à un nouveau Premier ministre désigné et aux membres du Gouvernement proposés n'a pas lieu dans les trente jours, le Président du Parlement croate doit en informer le Président de la République. Après avoir reçu l'information du Président du Parlement croate, le Président de la République doit prendre immédiatement la décision de dissoudre le Parlement croate et d'organiser simultanément les élections du Parlement croate.

Source : Constitution de la République de Croatie